



## DÉCISION 213 / 2026

### MODIFIANT LA DECISION 647/2025 DU 21 OCTOBRE 2025 RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION GRAND EST ET DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE RENATURATION DU RUISSEAU DE VALLIERES ET DE SES AFFLUENTS (TRANCHE 2)

Nous soussignée, Jeremy ALOI, 18<sup>ème</sup> Vice-Président de l'EURO-METROPOLE de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 16 avril 2026, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 17 avril 2026, par lequel M. Jeremy ALOI, Vice-Président délégué "Stratégie métropolitaine" a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour signer les actes et courriers dans ce domaine,

VU la décision n°647/2025 du 21 octobre 2025 relative à une demande de subvention auprès de la Région Grand Est et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour la réalisation de travaux de renaturation du ruisseau de Vallières et de ses affluents (tranche 2)

CONSIDERANT que l'évolution du phasage du projet par le regroupement des phases 2 et 3 nécessite de modifier le montant total du projet et des subventions sollicitées figurant dans la décision visée ci-dessus,

#### DÉCIDONS :

-De modifier la *décision n°647/2025 du 21 octobre 2025 relative à une demande de subvention auprès de la Région Grand Est et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour la réalisation de travaux de renaturation du ruisseau de Vallières et de ses affluents (tranche 2)* de la manière suivante:

-la phrase

*"De solliciter au titre des dispositifs précités et sur la base d'un projet estimé à 564 192,95 € HT, conformément au plan de financement prévisionnel annexé à la présente décision :*

- *une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au taux de 60 %, soit 338 515,77 €,*
- *une subvention de la Région Grand Est au taux de 20 %, soit 112 838,59 €."*
- 

Est remplacée par

*"De solliciter au titre des dispositifs précités et sur la base d'un projet estimé à 1 182 386.63€ HT, conformément au plan de financement prévisionnel annexé à la présente décision :*

- *une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au taux de 60 %, soit 709 431.97 €,*
- *une subvention de la Région Grand Est au taux de 20 %, soit 236 477.33 €."*

.../...

-De remplacer le plan de financement annexé par celui annexé à la présente décision.

Fait à Metz, le 29 avril 2026

Pour le Président  
Le Vice-Président délégué

Jeremy ALOI  
Conseiller Municipal Délégué de Metz.



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - Travaux de renaturation du ruisseau de Vallières et de ses affluents (tranche 2)

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RESSOURCES	Montant	Taux
<b>Maitrise d'œuvre :</b>			<b>Aides publiques :</b>		
ACT (0,30% des travaux)	3 417,77 €	4 101,32 €	Agence de l'Eau Rhin Meuse	709 431,97 €	60,00%
EXE (0,28% des travaux)	3 189,92 €	3 827,90 €	Région Grand Est	236 477,33 €	20,00%
DET (3,13% des travaux)	35 658,75 €	42 790,50 €			
OPC (0,29% des travaux)	3 303,85 €	3 964,62 €			
AOR (0,26% des travaux)	2 962,07 €	3 554,48 €			
information dialogue pendant phase étude et DAE (0,28% des travaux)	3 189,92 €	3 827,90 €			
<b>Travaux :</b>			<b>AUTOFINANCEMENT Fonds Propres</b>	<b>236 477,33 €</b>	<b>20,00%</b>
Travaux berges	26 370,00 €	31 644,00 €			
Travaux ripisylve	56 078,08 €	67 293,70 €			
Travaux ouvrages	50 000,00 €	60 000,00 €			
Opération 8	259 100,00 €	310 920,00 €			
Opération 11	24 850,00 €	29 820,00 €			
Opération 12	144 100,00 €	172 920,00 €			
Opération 13	182 236,57 €	218 683,88 €			
Opération 14	71 169,50 €	85 403,40 €			
Opération 17	201 760,20 €	242 112,24 €			
Opération renaturation Noisseville amont	65 000,00 €	78 000,00 €			
Divers/imprévu notamment opération 13	50 000,00 €	60 000,00 €			
<b>TOTAUX</b>	<b>1 182 386,63 €</b>	<b>1 418 863,96 €</b>		<b>1 182 386,63 €</b>	<b>100%</b>